



# Commune de Ludon-Médoc

ARR2026/026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la requête présentée par la Société MEG RESEAUX située 25 route du Port à Lamarque, afin d'effectuer la pose de deux conduites télécom sur 16 ML sous chaussée et trottoirs pour un raccordement télécom ;

La Commune de LUDON-MÉDOC,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser cette intervention sur la voie citée ci-dessous,

## **-54 RUE POUGE DE BEAU-**

### **A R R Ê T E**

#### **ARTICLE 1**

La Société MEG RESEAUX est autorisée à effectuer ces travaux de raccordements avec fouille sous chaussée et trottoirs, à compter du **16/03/2026 pour une durée de 60 jours**.

#### **ARTICLE 2**

**La circulation sera maintenue ouverte et alternée manuellement.**

La signalisation règlementaire sera mise en place par la société réalisatrice des travaux.

#### **ARTICLE 3**

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre excepté pour les véhicules affectés au chantier.

#### **ARTICLE 4**

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

#### **ARTICLE 5**

Les réfections définitives seront réalisées selon les prescriptions techniques du règlement général de voirie communale.

#### **ARTICLE 6**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 7**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Ludon-Médoc.

#### **ARTICLE 8**

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

#### **ARTICLE 9**

Notification du présent arrêté sera adressé à :

- Gendarmerie de Macau,
- Sapeurs-Pompiers de Macau,
- Police municipale,
- MEG RESEAUX.

Fait à Ludon-Médoc le 6 mars 2026,

M le Maire,



DUCAMP Philippe.